

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 MARS 2017

Mercredi 29 mars 2017 à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Brigitte GUILLAUME a été désignée secrétaire de séance. Elle a procédé à l'appel nominal, tous les membres étaient présents sauf Pierre-Edouard LAIGO qui a donné pouvoir et Yannicka GRZESKIEWICZ excusée.

Ordre du jour :

- Révision du Plan Local d'Urbanisme : Arrêt du projet
- Présentation des budgets primitifs : Budgets général et annexes (Poste et Assainissement)
- Affaires Financières et travaux
- Présentation pour chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences
- Questions diverses

- **Révision du Plan Local d'Urbanisme : Arrêt du projet – Monsieur le Maire**

La procédure a démarré il y a un peu plus de 2 ans, depuis le 27 mars 2017 la compétence urbanisme est passée à la communauté de communes Plaine Limagne. C'est donc elle qui va porter la suite de la procédure de révision et notamment l'enquête publique qui devrait avoir lieu à l'automne à Maringues, au moins en partie.

François DESCOEUR, architecte-urbaniste, fait tout d'abord un historique de la concertation qui a eu lieu avant la rédaction du document : « mardis de Maringues » c'est-à-dire réunions publiques dans les villages et le bourg, information dans la presse, le bulletin municipal et sur le site internet.

Il présente ensuite le travail qui a été mené autour des potentialités foncières, réduisant la surface constructible de 80 hectares à 20 hectares. Cette diminution est une obligation légale et est dictée par le PADD de la commune qui prévoit un nombre maximum d'habitants d'ici 2032 de 3400.

Enfin il liste les principales modifications qui ont été apportées à ce nouveau document. La philosophie générale, dictée par le Grenelle de l'environnement étant, bien sûr, de restreindre les zones urbaines autour du bourg et des villages existants.

Sur l'ensemble du document les zones « gens du voyage » sont désormais identifiées Ug*.

Au nord de la commune sont identifiées une zone Ue destinée à l'implantation d'un équipement d'intérêt général et une zone UI, destinée à l'industrie.

Les rives de la Morge et de l'Andoux font également l'objet d'un classement particulier dans le cadre des trames vertes et bleues.

Au sud, les îlots ont été très contenus. Si certes beaucoup de surfaces constructibles ont été déclassées, elles n'ont néanmoins jamais été urbanisées.

Dans Maringues et dans les villages ont été protégées les zones dites Uj, à savoir les zones de jardins.

Une zone AUg a été suspendue car d'autres zones du même type semblent plus avancées. Celle-ci deviendra peut-être une zone AUi au moment du PLUI

A Pont Picot, une zone à urbaniser a été supprimée car elle se trouvait sur une zone agricole, le zonage de terrains déjà construits a également été régularisé.

Aux Goslards, suppression d'une zone AUg.

Enfin pour conclure Robert IMBAUD explique la suite de la procédure après l'arrêt : consultation des services de l'Etat et des personnes publiques associées puis enquête publique.

M. Le PONT demande qui continuera la procédure si l'avis des services de l'Etat est défavorable.

Robert IMBAUD l'informe que ce sera la communauté de communes puisqu'elle dispose désormais de la compétence.

Serge DUSART demande s'il n'est pas précipité de voter ce soir un document avec un tel impact et s'il est normal de délimiter des zones Ug*.

Monsieur le Maire lui répond que ce document a été élaboré et discuté lors de plusieurs réunions de la commission compétente, que bien que cette perte de surfaces constructibles est difficile à accepter pour les habitants il faut aussi savoir que si l'ensemble des surfaces constructibles de l'ancien PLU avaient été urbanisées, ceci aurait été catastrophique d'un point de vue environnemental et pour les finances de la commune. En effet, celle-ci n'aurait pas pu faire face aux dépenses d'investissement liées à cette urbanisation : constructions d'équipements, viabilisation des terrains...

Concernant la seconde partie de la question de Serge DUSART, David MOURNET répond que ce zonage n'est pas destiné à identifier spécifiquement ces populations mais plutôt à reconnaître, d'un point de vue urbanistique la spécificité de leur mode d'habitat.

➡ Délibérations ci-après adoptées à l'unanimité :

- vote du règlement 2016
- arrêt du PLU

● **Présentation des budgets primitifs : Budgets général et annexes (Poste et Assainissement) – Monsieur le Maire**

Les taux d'imposition 2017 restent inchangés par rapport à ceux de 2016 même si les bases sont légèrement inférieures notamment pour la taxe d'habitation.

➡ Délibération ci-après adoptée :

- Vote des taux d'imposition 2017 : ils restent inchangés
 - 17,06 % taxe habitation
 - 17,41 % taxe sur le foncier bâti
 - 92,01 % taxe sur le foncier non bâti
- Budget 2017 :
 - Budget annexe de la poste : adopté à l'unanimité

- Fonctionnement : 16 700 €
 - *Budget annexe assainissement* : adopté à l'unanimité
 - Investissement : 2 569 832,08 €
 - Fonctionnement : 174 852,36 €
 - *Budget principal* : 4 Abstentions / 18 Pour
 - Investissement : 1 110 065 €
 - Fonctionnement : 2 472 958 €
- Affaires financières et travaux : Monsieur le Maire
 - ➔ Délibérations ci-après adoptées à l'unanimité :
 - Convention avec Détours : mise à disposition du local sous le kiosque (bd du foirail) pour 300€/mois pendant 1 an renouvelable par tacite reconduction.
 - Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA pour une durée de 6 ans afin de lancer un accord-cadre entre 2018 et 2021.
 - Recrutement d'un contractuel pour 3 mois en remplacement d'un agent en maladie du 1^{er} avril au 30 juin 2017
 - ➔ Point sur les travaux :
 - Station d'épuration : le chantier avance.
 - Annexe de la salle d'honneur : dalle coulée, isolation coupe-feu montée, menuiserie en cours.
 - Maison du pont : le chantier est bientôt fini.
 - Passage entre les deux rues : il est envisagé de faire réaliser un trompe l'œil.
 - Côte-rouge : abribus terminé.
- Présentation pour chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences
- Commission des affaires scolaires et du cadre de vie : Marianne ALZAIX - Adjoint

Cette année à l'école il y a eu beaucoup de mouvements : environ 85 inscriptions et autant de départs.

Les enfants ont pu bénéficier de nombreuses animations : piscine, permis piétons, permis internet, sorties sportives et culturelles avec le réseau des écoles...

Concernant la subvention accordée pour les fournitures de l'école, les montants sont en légère augmentation par rapport à 2016 :

- pour les fournitures scolaires 31 €/élève en maternelle et 34 € /élève en primaire en 2017 contre 29€ et 32€ en 2016
- pour les sorties périscolaires 18 €/élève, identique à 2016

- pour le fonctionnement du bureau de la directrice 300 €, 250 € en 2016

➡ Délibération ci-après adoptée à l'unanimité

Pour les vêtements de travail : plusieurs devis ont été demandés car la qualité de l'équipement avec le prestataire actuel n'est pas satisfaisante.

S'agissant du fleurissement de la ville, une commande de fleurs a été passée et les agents communaux ont également fait des plantations dans la serre située aux services techniques.

Monsieur REINHARD s'interroge sur les produits alternatifs au désherbage. Marianne ALZAIX lui répond qu'il existe des produits à base de géraniums mais ils n'ont pas encore été testés.

- **Commission festivités et jumelage : Gérard SANCIAUT- Adjoint**

Les 8, 9 et 10 septembre aura lieu la fête de Maringues. Le programme est le suivant : vendredi soir : cirque Fratellini, samedi soir : spectacle de chansons sur Claude François avec des danseuses, dimanche soir : feux d'artifice.

S.B.A. - Déchetterie de Maringues : passage aux horaires d'été et ouverture le matin en raison de la fermeture de celle de Lezoux

2^{ème} réunion du Conseil Municipal des enfants le 30 mars

Passage du rallye des mousquetaires dimanche 2 avril

Le 18 avril 2017 attention à vos enfants, les dinosaures envahiront la place du foirail jusqu'au 22 avril (à confirmer)

- **Commission développement culturel : Yolande BURETTE- Adjoint**

Le 9 mars a eu lieu à la Médiathèque, une après-midi récréative avec l'Association Gym Méninges, avec 3 temps forts : le visionnage d'un film sur le marché de Maringues, qui a été monté entre autre par l'association (sa projection en boucle pendant la fête de Maringues pourrait être intéressante), la visite de l'exposition sur la Mongolie et enfin tout ceci s'est terminé par un apéritif très sympathique.

L'exposition sur la Mongolie a connu un vif succès auprès des écoles et des particuliers mais aussi de citoyens extérieurs à Maringues.

En ce moment exposition photo à la médiathèque

Le Conseil syndical du cinéparc s'est réuni et a décidé l'augmentation des tarifs de 10 % passant le plein tarif à 5,50 € et de 5 % pour les cartes d'abonnement.

La programmation à venir est la suivante :

- 4 avril : un sac de billes
- 20 avril : ciné discussion autour d'un film sur l'histoire de la sécurité sociale

- 25 avril : séance enfants à 15 h et rock and roll à 20 h

Chasse aux œufs le 12 avril

Conférence sur les plantes sauvages le 22 avril

- **Commission Communication et information : David MOURNET – Adjoint**

La mise à jour du site internet se poursuit

La mise en place du panneau publicitaire se poursuit, les services techniques ont déjà préparé le socle en béton.

La préparation du bulletin de juin va démarrer : merci à ceux qui le souhaitent de faire des propositions

- **Commission Sports – Vie associative et solidarité : Yves RAILLÈRE – Adjoint**

22 avril : concert des enfants de la Limagne

Les travaux du toit terrasse de la salle Jupiter sont en cours

Syndicat du Bois de l'Aumône : Baisse du taux de la taxe d'ordures ménagères ainsi que le montant des collectes pour les sacs apportés dans les points d'apport volontaires.

Les rencontres intergénérationnelles se poursuivent, des changements de dates sont prévus et seront annoncés sur le site internet et disponibles à l'accueil de la Mairie.

- **Questions diverses – Monsieur le Maire**

- Remerciements FNACA pour la subvention pour l'achat de leur drapeau
- Invitation au concert des Enfants de la Limagne 22 avril à 20h30.
- Répartition des conseillers municipaux pour les bureaux de vote des élections : attention cette année les bureaux sont ouverts jusqu'à 19h.

La séance est levée à 21h30